

# Ratio : 12% pour 2015\*

- \* Pas de baisse du ratio promus/promouvables pour le grade de commandant.

*L'arbitrage interministériel vient de tomber...*

*Depuis 2007, les officiers ont été impactés par une baisse constante des ratios. En 2014, le ratio promus/promouvables était de 12 %. Certains annonçaient une baisse drastique avec un pourcentage à un seul chiffre.*

*Mais le SCSI s'est battu jusqu'au dernier moment pour dénoncer cette baisse en rappelant au ministre que la crise financière invoquée n'impactait pas le ratio d'avancement au même grade dans la gendarmerie .*

**Grâce a la pugnacité du SCSI, cette année le ratio reste identique à celui de 2014.**

*En revanche, la baisse programmée pour 2016 à 11 % et pour 2017 à 10 % n'est pas acceptable ! Le SCSI demande que le taux soit revu à la hausse en tenant compte de la déflation du corps et qu'un nouveau décret soit publié l'année prochaine.*

AU DELÀ DES RATIOS,  
LE SCSI  
A DE LÉGITIMES EXIGENCES POUR TOUS LES OFFICIERS

*Le SCSI demande :*

- *La communication en toute transparence des taux de promouvabilité de la gendarmerie nationale ;*
- *La mise en place d'une nouvelle grille indiciaire et des mesures pour les fins de carrière comme cela va être mis en œuvre en 2015 pour les capitaines de gendarmerie externes et internes ;*
- *Une véritable réforme de la chaîne hiérarchique s'inspirant de celle des gendarmes ;*
- *La communication du nouveau taux de recrutement en interne au concours de commissaires. Une augmentation sensible de ce taux, évoquée lors de nos négociations, permettrait de favoriser la déflation du corps des officiers, d'améliorer le déroulement des carrières tout en réalisant des économies budgétaires. Pourquoi tant de temps perdu ?*